

Swisscom a engagé le retrait de la cote de ses titres de la Bourse de New York

Swisscom SA (virt-x: SCMN, NYSE: SCM) a informé par écrit ce jour le New York Stock Exchange (NYSE) qu'elle avait l'intention de retirer de la cote du NYSE ses actions ordinaires et ses American Depositary Shares (ADS) négociés sous forme d'American Depositary Receipts (ADR) (voir également le communiqué de presse Swisscom du 6 juillet 2007). Swisscom SA envisage par ailleurs de déposer auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC) le formulaire 15F en vue d'annuler l'enregistrement de la société et de mettre fin à ses obligations d'information en vertu de l'Exchange Act. Le retrait de la cote devrait avoir lieu le 31 août 2007.

Le Conseil d'administration de Swisscom SA a décidé de retirer de la cote ses actions listées au NYSE et, conformément aux nouvelles règles de la SEC, d'annuler l'enregistrement de la société selon les dispositions de l'Exchange Act, dans l'objectif tant de réduire les coûts que de simplifier le respect de deux textes législatifs semblables sur le fond. Le volume des titres Swisscom négociés aux Etats-Unis est faible par rapport à celui observé à la virt-x de Londres.

L'actuel programme ADR passera du niveau 3 au niveau 1 pour le marché de gré à gré. Aussi la société n'a-t-elle prise aucune mesure pour coter ses ADS et ses actions ordinaires sur une autre bourse de titres nationale ou pour les faire admettre sur une autre plateforme de négoce aux Etats-Unis. Les actions ordinaires Swisscom resteront cotées à la SWX Swiss Exchange de Zurich et continueront donc d'être négociées à la virt-x de Londres. Les détenteurs actuels d'ADR peuvent conserver leurs parts ou les convertir en actions ordinaires (libellées en CHF) de Swisscom SA. Ils recevront les informations correspondantes de la part de la Bank of New York.

Swisscom entend également continuer de publier son rapport annuel, la présentation des comptes ainsi que d'autres documents et communiqués en vertu des dispositions de l'Exchange Act Rule 12g3-2(b) sur son site Internet, à la rubrique Investor Relations (www.swisscom.com/ir).

Le calendrier relatif au retrait de la cote et à l'annulation de l'enregistrement peut être consulté à l'adresse

<http://www.swisscom.com/delisting-nyse>

Berne, le 8 août 2007